

# Procession catholique attaquée en mai à Paris : un homme sera jugé en septembre

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 2 heures,  
Mis à jour il y a 2 heures

Un homme doit être jugé en septembre à Paris pour des violences et des dégradations commises contre les participants d'une procession religieuse organisée en mai en mémoire des catholiques tués en 1871 pendant la Commune, a appris l'AFP lundi 26 juillet auprès du parquet de Paris.

Le prévenu, âgé de 38 ans environ, a été convoqué par le parquet devant le tribunal correctionnel le 15 septembre pour des faits d'«*entrave concertée par violences à la liberté de manifestation*», «*violation de la liberté de culte*», «*violences aggravées*», «*dégradations en réunion*» et «*vol*», a précisé le parquet.

Le 29 mai, un pèlerinage organisé par le diocèse pour le 150e anniversaire des exécutions de religieux et de fidèles pendant la Commune de Paris avait été pris à partie par des personnes hostiles, dans l'est de la capitale, faisant deux blessés légers. «*Un groupe nous a lancé des insultes "à bas les Versaillais" et a proféré des menaces de mort puis lancé des projectiles*», avait raconté à l'AFP Stéphane Mayor, curé de la paroisse Notre-Dame-des-Otages, dont le nom fait référence à une cinquantaine d'entre eux tués rue Haxo le 26 mai 1871.

De source policière, «*il s'agissait d'un petit groupe qui venait de se disperser à la fin de la manifestation*» au mur des Fédérés du cimetière du Père Lachaise, là où des combattants de la Commune furent fusillés lors de la répression par l'armée du gouvernement de Versailles. L'archevêque de Paris Michel Aupetit et Stéphane Mayor avaient ensuite porté plainte.

Ces événements avaient suscité de nombreuses réactions au sein du monde catholique, dans les médias et sur les réseaux sociaux, certains désapprouvant le principe d'une telle «*marche des martyrs*». Cette initiative se voulait «*spirituelle et non pas militante*» avait répondu l'archevêque, tout comme d'autres manifestations prévues les jours précédents par le diocèse.